

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 28

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

6. DEMANDES DE SUBVENTION DETR – MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE SECOURS INCENDIE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°10 DU 17 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après l'audit de Véolia sur l'ensemble des équipements de secours incendie et malgré les réalisations effectuées sur les deux dernières années, quatre bornes sont à remplacer :

- Rue Notre Dame
- Rue du Champ passais
- Rue Maréchal Joffre
- Le Pissot

Le montant de ce projet est évalué à 12 958.99 euros HT soit 15 550.79 euros TTC

Le plan de Financement serait le suivant :

DETR	6 479.49 €	50%
Commune (autofinancement)	6 489.49 €	50%
TOTAL HT	12 958.99 €	100%
TOTAL TTC	15 550.79 €	

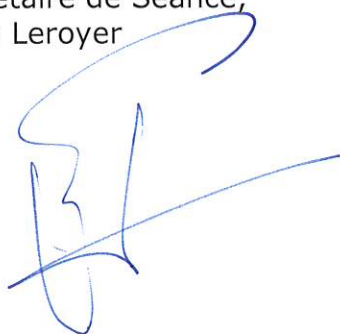
Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'accepter** de financer l'installation à hauteur de 6 479.49 € (50 % du montant HT du projet) et dit que les crédits sont ouverts au budget principal 2022.
- **De solliciter** une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50 % du montant global HT.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ces missions.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

